



DEMANDE DE SUBVENTION

BOURSE REGIONALE D'AIDE A LA FORMATION BAFA

PROCEDURES DRAJES NOUVELLE-AQUITAINE

Année 2022

Objectif :

L'Etat a décidé d'octroyer de façon exceptionnelle une aide de 200 € au cours de l'année 2022, afin de soutenir et d'encourager les candidats à finaliser leur parcours de formation conduisant à la délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Cette **aide à la formation BAFA** a pour objectif, d'une part, d'endiguer les difficultés financières chez les jeunes, et d'autre part, de répondre aux difficultés de recrutement d'animateurs dans les accueils collectifs de mineurs. Les sessions d'approfondissement ou de qualification du BAFA qui n'ont pu être programmées ou réalisées en raison de la crise sanitaire apparaissent comme une cause directe de la baisse globale du nombre d'animateurs ayant obtenu le brevet précité.

CAHIER DES CHARGES

▪ Formations éligibles :

Sessions d'approfondissement ou de qualification au BAFA se déroulant entre le **1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022** sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

▪ Public éligible :

Aide exceptionnelle, à vocation universelle, attribuée sans critère spécifique d'âge, de domiciliation et de situation sociale jusqu'à épuisement de la subvention.

▪ Conditions d'attribution de l'aide :

L'aide attribuée sera versée à l'organisme de formation.

L'organisme de formation s'engage en contrepartie :

- A déduire ou rembourser le montant de 200 € du coût total de la formation payée par les stagiaires ; Si les stagiaires bénéficiaient d'autres aides, réduisant le reste à charge à moins de 200 €, la somme sera ajustée en conséquence.



- A indiquer systématiquement dans les correspondances avec le candidat (convocation ou tout autre élément d'information relatif aux coûts de la session...) que la somme est déduite du montant total grâce à l'aide exceptionnelle du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports accordée par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) Nouvelle-Aquitaine ;
- A envisager, le cas échéant, de redéfinir le plan de formation régional afin de proposer un nombre supérieur de sessions d'approfondissements et/ou de qualifications BAFA au cours des vacances de printemps 2022.
Les formations ayant lieu jusqu'au mois de mai 2022 seront prioritaires.

▪ **Modalités de transmission :**

Le dépôt de la demande de subvention est réalisé par téléprocédure sur la plateforme « Le compte asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>) **code 2866**.

La demande doit être adressée avant le 7 mars 2022.

A noter que toute subvention supérieure à 23 000 € fera l'objet d'une convention financière entre l'Etat et la structure.

Les dossiers sont instruits par la DRAJES Nouvelle-Aquitaine et les réponses seront transmises avant le début des vacances scolaires de printemps 2022.